



# Municipalité de Sonceboz-Sombeval

## Plan d'aménagement du ruisseau des Covos

### Procédure d'information et de participation

Afin de rétablir le ruisseau des Covos dans un tracé qui permette de contenir les crues, la municipalité de Sonceboz-Sombeval a engagé la procédure du plan d'aménagement fixée par les articles 21 et ss de la loi cantonale sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 LAE.

Conformément à l'article 23 LAE, le conseil municipal informe la population des mesures d'aménagement projetées et offre à tout un chacun le droit de prendre position, d'émettre des propositions et suggestions par écrit à l'encontre du projet.

La procédure est ouverte dès le vendredi 26 novembre et jusqu'au mercredi 15 décembre 2010.

Le dossier peut être consulté, durant cette période, au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture. Les prises de position écrites y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

2605 Sonceboz-Sombeval, le 15 novembre 2010

Le Conseil Municipal